

Des vérités très étrangères à l'UMP

C'EST le genre d'intox qui a un succès fou sur Internet. Toujours à la remorque du FN, l'UMP a renoué avec cette bonne vieille ficelle : balancer d'énormes bobards sur les étrangers qui viendraient bouffer les aides sociales des Français. Plus c'est gros, plus ça passe. Copé a été le plus for-
témision « Des paroles et des actes », sur France 2. Parlant du revenu de solidarité active (RSA) accordé aux étrangers, il a asséné : « Concernant le RSA, il faudrait un minimum de présence sur le territoire national, ce qui n'est pas le cas. » C'est clair, c'est net... et c'est faux : ce « minimum » existe déjà, et pas qu'un peu.

Un mensonge bien soigné

Pour pouvoir toucher le RSA, un étranger doit être présent en France depuis au moins cinq ans. Mieux : il doit avoir été, pendant tout ce temps, en situation régulière, avec un titre de séjour qui l'autorise à travailler. « C'est un titre très difficile à obtenir et qui exclut de nombreux étrangers titulaires de simples récépissés, d'autorisations provisoires ou de visas étudiants, explique le chercheur

Antoine Math. Il faut souvent passer des années en France avant de décrocher ce sésame. » Bien au-delà, donc, des cinq années requises...
Pas à une contradiction près, Copé en a rajouté une louche, lundi 21 octobre sur France Inter, en proposant d'augmenter le délai et de passer à « dix années de présence ». Avant d'enchâsser sur l'aide médicale d'Etat (AME) accordée aux sans-papiers. Un scandale, avait-il déjà expliqué, sur France 2 : « Les étrangers en situation irrégulière sont couverts à 100 % pour les dépenses de maladie. Ce sont les seuls qui, sur notre territoire, ne paient rien ! »

Le 15 octobre sur RTL, Hor-tefeux avait entonné le même refrain : « L'aide médicale d'Etat, c'est totalement gratuit, alors que, pour les Français, il peut y avoir jusqu'à 50 euros de franchise. » En gros, le tout-gratuit n'existerait que pour les malades sans papiers. Sauf que c'est également faux.

Comme « Libération » l'a relevé dans sa rubrique « Désintox » (18/10), l'AME est accordée aux étrangers à condition qu'ils justifient de trois mois de présence en France et de revenus mensuels inférieurs à

716 euros. Les Français qui vivent sous le même seuil de pauvreté, soit 4,5 millions de personnes, ont droit à la même gratuité grâce à la CMU-C. Cette complémentaire à la couverture maladie universelle rembourse d'ailleurs mieux certains soins, optiques ou dentaires, que l'AME.

Sans papiers, sans allocs

Autre vieille lune, savamment rabâchée : les étrangers n'auraient qu'à toucher le sol français pour avoir droit au minimum vieillesse. « Vous savez très bien, distillait récemment l'UMP Hervé Mariton (BFM TV, 8/8), que, sur Internet, a beaucoup "buzzé" la question de savoir à partir de quelle durée de résidence une personne étrangère n'ayant pas travaillé en France avait droit au minimum vieillesse. Eh bien, les termes actuels, qui sont ceux de quelques mois de résidence, ne sont pas acceptables. » Au secours ! Le même mensonge a déjà été servi par Marine Le Pen, Laurent Wauquiez et Nicolas Sarkozy l'an dernier. Réchauffé, c'est meilleur ?

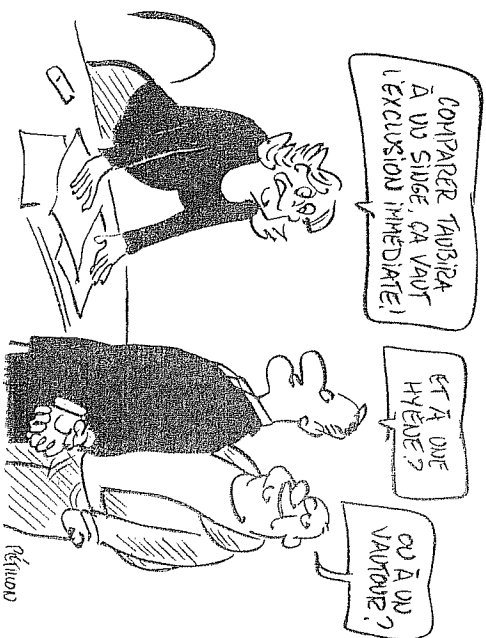
En réalité, pour toucher l'allocation de solidarité aux personnes âgées, un étranger ne

doit pas avoir passé « quelques mois » en France... mais dix années ! Et, pendant tout ce temps, il doit avoir détenu le fameux titre de séjour qui l'autorise à travailler.

Pas de durée minimale de présence, en revanche, pour toucher les allocations familiales. Mais il faut, là encore, être en situation régulière. Quant au couplet sur le laxisme de la France, il a plutôt du

plomb dans l'aile : « Les textes internationaux interdisent de refuser un dispositif à un étranger au seul motif qu'il est étranger. Sinon, ce serait de la préférence nationale, explique Antoine Math. Mais la France a contourné cette obligation en durcissant les critères. »
Y a plus qu'à prévenir les politiques qui font mine de ne pas être au courant...
Isabelle Barré

APRÈS LES PROPOS D'UNE CANDIDATE FN



Résumé

FN devenant cadre de la Caisse de Sécurité sociale chargé des retraites (Carsat de Marseille, ce fonctionnaire expérimenté s'attendait à se le couler douce. C'était compte sans les méthodes de son patron, Jean-Louis Thierry 70 ans, lui demandant de jouer les balances...

Au printemps dernier, le directeur général tient à se débarrasser d'un gêneur : le responsable stratégique de la caisse des Hautes-Alpes, encarté à FO, qui a eu le culot de prendre la défense d'un salarié licencié. Pour l'empêcher de nuire, Jean-Louis Thierry demande à sa nouvelle recrue d'imaginer une truanerie si de faux frais de déplacement qui coulerait le syndicaliste. A deux reprises, la recrue change. A la troisième, en m-

vente, que l'information des employés dans des conditions leur permettant de faire une offre. Mais plus trace d'une préférence ou d'une priorité. Les patrons auraient dû crier victoire, mais un petit détail a eu l'effet d'un chiffon rouge : le texte s'appiquera aussi aux sociétés de moins de 50 salariés.

Pierre Gattaz serait prêt à lâcher du lest, à condition de limiter cette obligation d'information aux seuls cas où les vendeurs ne trouveraient pas

Papy film les retraités